

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
CULTUREL, SPORTIF, ARTISTIQUE ET PATRIMONIAL**

**Introduction :**

Depuis l'année scolaire 2017-2018, la communauté de communes a signé une convention de partenariat avec les deux collèges de Pont d'Ain et Poncin afin de participer à hauteur de 2500 €/an à des projets culturels, sportifs, artistiques et patrimoniaux à destination des jeunes en complémentarité de son action.

Suite à la fermeture de l'ALSH « Les Ados'Re », et à l'implication des associations sportives dans la prise en charge des jeunes le mercredi après-midi, les élus du conseil communautaire ont décidé de doubler cette aide financière afin qu'elle s'élève à 5000 €/an.

Par conséquent, il convient de signer un avenant à la convention de partenariat

Qui lie :

La Communauté de Communes « Rives de l'Ain - Pays du Cerdon »

Place de l'Hôtel de Ville- 01640 JUJURIEUX

Représentée par : Le Président, Thierry DUPUIS.

Agissant en exécution de la délibération du Conseil Communautaire en date du jeudi 18 avril 2019.

Dénommé la collectivité

Et

Collège « Roger VAILLAND »

Rue Paul Victor - 01450 PONCIN

Représentée par : La Principale, *S. J. ...*

Agissant en exécution de la décision du Conseil d'administration en date du : *7/11/2019*

Dénommé l'établissement scolaire

**Article 1 – Détermination de la subvention financière de la Communauté de communes :**

L'article 5 est rédigé comme suit :

La collectivité s'engage à verser à l'établissement scolaire la somme allouée à chaque projet dès validation de celui-ci dans la limite totale de 5 000 € par année scolaire.

Tout projet n'ayant pas lieu pour quelque raison que ce soit devra faire l'objet d'un remboursement des sommes perçues.

A la fin du projet, un bilan financier du projet devra être présenté à la collectivité. L'ensemble des sommes perçues et non utilisées devra être restituées à la collectivité.

**Article 2 –**

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Fait à Jujurieux, le 26 avril 2019

Pour la communauté de communes

« Rives de l'Ain – Pays du Cerdon »

Le Président,

Thierry DUPUIS.



Pour le collègue

« Roger VAILLANT »

La principale,

Madame MOLINARA.